

Administration communale de Colmar-Berg

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Colmar-Berg a l'honneur de vous convoquer à assister, conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, à une séance du conseil communal, qui aura lieu **mercredi, le 17 juillet 2024 à 14h** dans la **salle de réunion du conseil communal** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Demande de subside
- 2) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) – rue de Grentzingen [Dossier 02] – saisine du conseil communal;
- 3) Approbation d'un morcellement de terrain dans la rue de Grentzingen;
- 4) Décision concernant la création d'un poste d'employé communal dans la carrière B1 pour le besoin de la piscine « Den Nordpool »;
- 5) Approbation d'un règlement-taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDEC;
- 6) Approbation d'un règlement relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDEC;
- 7) Organisation scolaire UGDA 2024-2025 et approbation de la convention;
- 8) Approbation d'une convention avec ELTRONA;
- 9) Approbation d'une convention avec l'Office social Nordstad
- 10) Approbation d'un devis concernant la refonte du logo de la commune de Colmar-Berg;
- 11) Approbation d'un règlement de circulation urgent temporaire concernant le déplacement de l'arrêt de bus « Centre administratif »;

Colmar-Berg, le 11.07.2024
Le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,



Le secrétaire communal